

**Délibération n° 2016-23**  
**Conseil d'administration du 29 juin 2016**

**Objet : Financement de l'analyse qualitative de trois actions financées par le Fonds national de prévention de la CNRACL et de l'élaboration d'une méthode d'évaluation qualitative d'actions de prévention**

M. Domeizel, Président de séance,  
rend compte de l'exposé suivant

**Exposé**

Le programme d'actions 2014-2017 du Fonds national de prévention de la CNRACL, adopté par le conseil d'administration en date du 27 septembre 2013, a pour objectif, dans son orientation 2, d'évaluer pour mieux comprendre et adapter.

Le dispositif global relatif à l'analyse qualitative d'actions de prévention subventionnées par le Fonds national de prévention de la CNRACL, a été présenté à la session du conseil d'administration de décembre 2015.

Après l'analyse d'une première opération, il est souhaitable d'étendre l'expérimentation de la méthode à trois autres actions compte tenu de leur multiplicité et de leur diversité afin d'élaborer un guide d'analyse adapté aux projets de prévention des risques professionnels ; il est proposé de réaliser ces travaux avec l'appui de l'Institut d'études politiques de Bordeaux.

Vu l'article 31 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 relatif à la création et à la gestion du Fonds national de prévention de la CNRACL,

Vu l'article 78 du règlement intérieur qui donne compétence à la commission de l'invalidité et de la prévention pour préparer les décisions du Conseil d'administration relatives à la gestion du FNP,

Vu la délibération n°2013-63 du 27 septembre 2013 par laquelle le conseil d'administration a adopté le programme d'actions du FNP 2014-2017,

Vu l'avis favorable de la commission de l'invalidité et de la prévention, réunie le 29 juin 2016,

***Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, décide d'autoriser le service gestionnaire à recourir à un prestataire externe, dans la limite d'un coût de 27 000 € TTC afin de réaliser l'évaluation qualitative de trois opérations et de produire un guide méthodologique adapté aux actions de prévention.***

Bordeaux, le 29 juin 2016  
Le secrétaire administratif du conseil par intérim



Jean-Pierre Etcheberry